

Musique d'introduction

Voix (sur fond de musique)

Vous écoutez le balado *En bref*.

Cet épisode présente un aperçu clair et net de l'exposé-sondage *Identification et évaluation des risques d'anomalies significatives* publié par le CNAC en septembre 2018, qui porte sur le projet de Norme canadienne d'audit 315 (révisée).

Voix (sans musique)

Dans un audit d'états financiers, il est fondamental de bien identifier et de bien évaluer les risques d'anomalies significatives : c'est la base sur laquelle repose toute la mission.

Le Conseil international des normes d'audit et d'assurance (IAASB) propose d'apporter certains changements à sa norme d'audit fondamentale.

Le CNAC déploie des efforts soutenus pour influencer sur l'élaboration des normes ISA, compte tenu de sa politique visant à adopter les normes ISA à titre de normes canadiennes d'audit.

Tous les jours, les auditeurs appliquent la NCA 315 : ne manquez pas cette occasion de donner votre avis pour que la norme révisée réponde le mieux possible à vos besoins!

L'exposé-sondage propose de nombreux changements, mais nous aimerions tout particulièrement connaître votre opinion sur un sujet précis, à savoir la compréhension que doit acquérir l'auditeur pour chacune des composantes du système de contrôle interne de l'entité.

- Les modifications proposées aident-elles à bien saisir pourquoi une telle compréhension est requise?
- La façon dont la compréhension oriente l'identification et l'évaluation des risques est-elle clairement indiquée?
- Comprend-on clairement comment les contrôles pertinents pour l'audit sont identifiés, particulièrement dans le cadre des audits de petites entités relativement peu complexes?

Il importe que tout ce qui entoure la compréhension du système de contrôle interne de l'entité soit bien clair et puisse s'appliquer aux audits d'entités de toutes tailles, car ce sujet est à la fois celui sur lequel les professionnels en exercice se posent le plus de

questions et celui qui revient le plus souvent dans les constatations découlant des inspections relativement à la norme qui nous intéresse ici.

Les parties prenantes devraient s'assurer de bien comprendre les conséquences que les changements proposés pourraient avoir pour elles.

Nous aimerions connaître votre avis. Croyez-vous que les changements donneront de bons résultats au Canada? Existe-t-il une meilleure solution?

Voix (sur fond de musique)

Consultez la page www.nifccanada.ca/risquesdanomaliessignificatives pour accéder aux documents de consultation et obtenir d'autres renseignements, dont l'historique du projet.

Le CNAC se servira de vos commentaires pour influencer sur les changements apportés à la norme internationale, de manière à ce que celle-ci s'adapte bien au contexte canadien.

Pour que vos commentaires soient pris en compte par le CNAC lorsqu'il rédigera sa propre réponse à l'exposé-sondage de l'IAASB, vous devez les soumettre au plus tard le 1^{er} octobre 2018.

Vous pouvez aussi envoyer vos commentaires directement à l'IAASB avant la date limite du 2 novembre 2018.

Votre point de vue est important. Encore une fois, nous vous encourageons à nous faire part de vos commentaires pour nous aider à élaborer une norme répondant à vos besoins.

Fin de la musique

Animatrice : Johanna Field, directrice de projets chargée du projet de révision de la NCA 315